

# SAINT-RIQUIER ES-PLAINS



**PLU** Plan Local  
d'Urbanisme

**dossier approuvé par  
le conseil municipal  
du 10 février 2017**

**Annexe  
sanitaire**

chargé d'études  
du P.L.U.:



**Perspectives *Gauvain ALEXANDRE* urbaniste OPQU**  
5 impasse du Coquetier 76116 Martainville-Epreville

## **I.1. L'eau potable**

---

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Riquier-ès-Plains est répartie selon deux secteurs, celui de Paluel et celui d'Ocqueville.

Le secteur de Paluel, qui correspond essentiellement au bourg, est alimenté par un forage à Paluel, dont la capacité de pompage est de 960 m<sup>3</sup>/jour (DUP). La consommation moyenne est actuellement de 408m<sup>3</sup>/jour.

Saint Riquier-ès-Plains est alimenté par le réservoir de Janville (sur la commune de Paluel), dont la capacité est de 150m<sup>3</sup> (soit 8h de stockage moyen hors appel de la Centrale Nucléaire de Paluel).

Les canalisations d'alimentation ayant un diamètre inférieur à 80mm, la défense incendie ne peut être assurée par ce réseau.

A part ce dernier point, la situation est considérée comme satisfaisante.

Le secteur d'Ocqueville, qui correspond essentiellement au hameau de Veauville, est alimenté par un forage à Ocqueville, interconnecté avec Ouainville. La capacité de pompage est limitée à 60m<sup>3</sup>/jour par DUP. La consommation moyenne est actuellement de 425m<sup>3</sup>/jour.

Saint-Riquier-ès-Plains est alimenté par le réservoir de la Roquette (sur la commune d'Ocqueville), dont la capacité est de 550m<sup>3</sup> (soit 24h de stockage moyen).

Les canalisations d'alimentation ayant un diamètre inférieur à 80mm, la défense incendie ne peut être assurée par ce réseau.

A part ce dernier point, la situation est considérée comme satisfaisante.

A l'exception des besoins liés aux projets de golf et de zone artisanale, la capacité des réseaux actuels est suffisante pour intégrer l'extension de la consommation autorisée par le PLU.

En ce qui concerne les projets de golf et de zone artisanale, dont la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage, cette dernière, compétente dans ce domaine, s'est engagée à assurer, le moment venu, la planification technique et financière nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement sur le réseau d'eau potable permettant une alimentation suffisante de ses propres projets prévus à court et moyen terme.

## **I.2. L'assainissement des eaux usées**

---

Le réseau d'assainissement de Saint-Riquier-ès-Plains couvre la totalité du bourg et du hameau de Veauville.

Les effluents sont actuellement traités par une station d'épuration locale, mais la Communauté de Communes, compétente dans ce domaine, réalise actuellement un important programme de travaux, visant à les transférer vers la nouvelle station d'épuration de Malleville-les-Grès / Veulettes-sur-Mer.

Cette nouvelle connection se fera via Vittefleury, où les travaux de transfert des effluents sont déjà réalisés. Les travaux concernant Saint-Riquier-ès-Plains sont programmés à compter de 2017.

Les études ont été l'occasion d'une analyse du bon fonctionnement du réseau saint-riquiérois et de la prise en compte des projets de développement.

C'est ainsi, notamment, que 22m<sup>3</sup>/j de charge supplémentaire ont été prévus en fonction des perspectives de croissance démographique sur 20 ans (72 logements soit 220 habitants), et que 57m<sup>3</sup>/j de charge supplémentaire ont été prévus pour le projet de golf et d'équipements liés et pour le projet de zone d'activités économiques.

Les travaux, qui consistent à transférer, par refoulement, puis gravitairement, les effluents arrivant à la STEP de Saint-Riquier, vers le réseau gravitaire de Vittefleury, incluent :

- la réalisation d'un poste de refoulement associé à un débit de pompage minimum de 25m<sup>3</sup>/h, intégrant ainsi le projet de golf et la zone économique.
- La pose de 880m de conduite de refoulement
- La suppression et remise en état du site de traitement existant.

La nouvelle STEP de Malleville-les-Grès / Veulettes-sur-Mer a été mise en service le 20 mai 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées avec les anciennes stations d'épuration, dont la capacité est souvent limitée, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a réalisé une nouvelle station intercommunale, située sur les territoires de Veulettes-sur-Mer et de Malleville-les-Grès, pour desservir 8 communes (Veulettes-sur-Mer, Malleville-Les-Grès, Auberville-la-Manuel, Paluel, Vittefleury, Saint-Sylvain, Saint-Riquier-ès-Plains et Butot Venesville).

La capacité de cette nouvelle station se base sur l'évolution de l'urbanisation d'ici à 20 ans, à l'échéance 2030. Elle a été dimensionnée à 6500 EH.

Elle présente une filière par boues activées en aération prolongée avec un traitement physico-chimique des matières phosphorées.

### **I.3. Le traitement et la collecte des déchets**

---

La collecte et le traitement des déchets est de la compétence de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Les déchets ménagers sont ramassés une fois par semaine, le lundi, par le personnel de la communauté de communes. Les déchets sont ensuite amenés à Grainville la Teinturière (SMITVAD) pour y être enfouis.

Deux points d'apport volontaire des déchets recyclables (comprenant chacun 3 colonnes : emballages en verre, emballages plastiques ou métalliques, papiers ou cartonnettes) sont installés à Saint-Riquier-ès-Plains (bourg et Veauville).

Les déchets verts, les encombrants, les gros cartons, les gravats et les déchets ménagers dangereux sont à déposer dans l'une des deux déchetteries

communautaires (déchetterie du Littoral à Saint-Valery-en-Caux et déchetterie de la vallée à Cany-Barville).

Les matériaux comprenant de l'amiante (tôles ondulées, tuyaux, tuiles de couverture, dalles de sol...) ne sont plus acceptés sur les 2 déchetteries communautaires depuis le 1er janvier 2014. La législation liée à la manipulation et aux modalités de stockage des produits amiantés a conduit à orienter ces dépôts vers les filières spécialisées. Pour de plus amples informations, contacter le 0800.77.93.90, celui-ci fournira une liste d'entreprises autorisées dans le traitement de ces produits.

Pour réduire la quantité de déchet, la communauté de communes a mis en œuvre, en collaboration avec le syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux, un programme local de prévention des déchets visant à les réduire de 7%, sur une durée de 5ans.

Il s'agit, par exemple, de proposer aux habitants, un kit de compostage ou de lombricompostage, qui permet de réduire les 125kg d'épluchures et restes alimentaires par habitant et les 6.000 tonnes de déchets végétaux (tontes, feuilles, branchages, etc.) encore collectés par les deux déchetteries communautaires.